



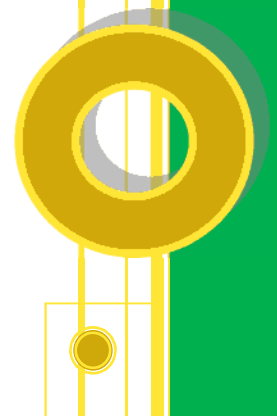
# VILLE DE GLAND

## *Mobility Car Sharing*

La ville de Gland dispose dorénavant d'un emplacement pour une voiture Mobility devant le bâtiment communal. Cette voiture n'est pas réservée uniquement aux employés de l'administration, mais également à tous les titulaires d'un compte chez Mobility.

Jérôme Ischi

01/11/2010



# VILLE DE GLAND

## *Mobility Car Sharing - Réservations*

La réservation de la voiture Mobility est à faire via le site [www.mobility.ch](http://www.mobility.ch) ou par téléphone au 0848 824 812. La réservation du véhicule est effectuée exclusivement par le Greffe Municipal car il dispose de la carte Mobility ainsi que du code pour effectuer une réservation en ligne.

La voiture peut être réservée au minimum pour une durée d'une heure

**IL FAUT IMPERATIVEMENT RAMENER LA VOITURE A L'HEURE, PREVOIR EVENTUELLEMENT PLUS D'HEURES DE RESERVATION, MAIS SI LA VOITURE N'EST PAS RAMENEE A TEMPS, NOUS SOMMES PASSIBLES D'UNE AMENDE.**

---

## *Fin d'utilisation du véhicule*

Lorsque la voiture est ramenée avant la fin de la réservation, il faut appuyer sur le bouton de l'ordinateur de bord (situé sous le rétroviseur) nommé « réservation fin ».

## *Prise à Gland – Remise à Gland*

La voiture Mobility doit impérativement être ramenée à la place où elle a été prise. Le conducteur ne peut prendre la voiture pour se rendre à un endroit et la laisser sur une autre place Mobility. La voiture doit être ramenée à Gland.

## *Chaque voiture Mobility à sa propre place*

La voiture Mobility garée devant le bâtiment communal est à « sa maison ». Nulle autre voiture Mobility ne peut être parkée sur cette place.

## *Places de parc provisoire lors de manifestations devant le bâtiment communal*

Lors de manifestations ayant lieu devant le bâtiment communal, la voiture Mobility est déplacée sur les places des municipaux (dernière place, vers la cabine téléphonique).

## *Obligation de prolonger une location*

Si malheureusement, vous ne pouvez pas rendre le véhicule à l'heure prévue, il faut impérativement contacter le numéro de téléphone 0848 824 812 afin d'annoncer le retard et ainsi éviter que cela handicape un autre usager. Une solution sera ainsi trouvée par la centrale Mobility.

## *Vrouuuuum*

Lorsque la réservation du véhicule est confirmée par retour d'email au réservataire, l'utilisateur est prié de venir chercher la carte Mobility au Greffe Municipal afin qu'il puisse ouvrir le véhicule. La marche à suivre est simple :

- ✓ Prendre possession de la carte
- ✓ Indiquer au Greffe Municipal le trajet qui va être parcouru (statistiques)
- ✓ Faire le tour du véhicule afin de vérifier qu'aucune marque ou dommage n'est présent
- ✓ Si véhicule endommagé, aviser Mobility au numéro : 0848 824 812
- ✓ Poser la carte sur le pare-brise à l'endroit indiqué afin d'ouvrir le véhicule
- ✓ Prendre les clés qui se trouvent à l'intérieur de l'habitacle (autocollant clé)
- ✓ Allumer
- ✓ Démarrer

## *Restitution*

La carte doit être ensuite ramenée au Greffe Municipal dès la restitution du véhicule.

## *Essence*

La politique Mobility veut que lorsque le réservoir d'essence est vidé aux 2/3, l'utilisateur doit faire le plein d'essence grâce à la carte BP placée derrière l'ordinateur de bord. Il suffit d'introduire la carte dans l'ordinateur de bord et l'écran indiquera un code NIP avec lequel vous pourrez payer l'essence prise pour faire le plein. De ce fait, pas besoin de sortir d'argent.

## *Facturation*

Mobility procède à deux facturations lors de chaque utilisation du véhicule: une par heure et une par KM. Pour cette raison, lors d'un court trajet, regardez plutôt pour l'utilisation d'un taxi, d'un bus ou d'un vélo électrique, car pour ces courts trajets, la réservation de la voiture Mobility n'est pas avantageuse pour la commune.

Aussi, à cause du tarif horaire appliqué, il est impératif d'appuyer sur la touche « réservation fin » lorsque vous ramenez la voiture avant la fin de la réservation. De ce fait, les heures prises en supplément ne seront pas facturées à la commune.